

**Recommandations de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain au
gouvernement du Canada en vue du budget fédéral 2017**



Août 2016

CRÉATEURS D'AFFAIRES

Préambule

La Chambre de commerce du Montréal métropolitain (la Chambre) compte plus de 7 000 membres. Sa mission est d'être la voix du milieu des affaires montréalais et d'agir pour la prospérité des entreprises et de la métropole. La Chambre s'engage dans des secteurs clés du développement économique en prônant une philosophie d'action axée sur l'engagement, la crédibilité, la proactivité, la collaboration et l'avant-gardisme. La Chambre est le plus important organisme privé au Québec voué au développement économique.

Introduction

Les recommandations de la Chambre s'inscrivent dans un contexte économique fragile, sept années après le creux de la Grande Récession. Rappelons que les périodes de croissance au Canada durent en moyenne six ans et demi; par prudence, le gouvernement du Canada doit conserver des marges de manœuvre pour faire face à d'éventuels chocs économiques.

Parmi les éléments qui pèsent sur les perspectives économiques canadiennes, on peut citer la faiblesse des cours des matières premières, les impacts de la transition économique de la Chine et, plus récemment, les inquiétudes que suscite le Brexit. De plus, le fort endettement des Canadiens accentue la vulnérabilité des ménages et limite les possibilités de stimuler la demande par les dépenses de consommation.

Cette situation difficile devrait normalement être compensée par les effets bénéfiques causés par la vigueur de l'économie américaine et la dépréciation du dollar. Historiquement, le commerce vers le marché américain représente l'un des principaux moteurs de croissance économique pour le Canada. Une économie américaine robuste provoque habituellement une hausse des exportations canadiennes, des investissements additionnels pour accroître les capacités de production des entreprises canadiennes et une hausse de la création d'emplois. Ce cercle vertueux devrait déjà opérer. Pourtant, les exportations, les investissements privés et la création d'emplois tardent toujours à se manifester.

À la lumière de cela, la Chambre demande au gouvernement de mettre en place des mesures destinées à augmenter les exportations et les investissements privés. De plus, il est essentiel d'accorder une attention particulière aux régions métropolitaines dans le contexte actuel où l'économie du Canada se réoriente progressivement vers les secteurs hors ressources. Plus précisément, nous recommandons au gouvernement de privilégier cinq axes d'intervention :

- 1) Soutenir l'investissement privé et l'innovation;
- 2) Encourager l'internationalisation des entreprises;
- 3) Accélérer les investissements stratégiques en infrastructures;
- 4) Améliorer la compétitivité de la fiscalité;
- 5) Établir et respecter un plan de retour à l'équilibre budgétaire.

Outre ces axes d'intervention, la Chambre demande au gouvernement de respecter le principe de fédéralisme et d'ainsi :

- abandonner le projet d'organisme pancanadien de réglementation des marchés de capitaux afin de ne pas nuire au secteur financier et aux entreprises de Montréal. Le régime actuel de passeport fonctionne bien et reflète les fondements de la fédération canadienne;

- respecter la compétence des provinces en matière de tarification du carbone. Le Québec et la Californie ont déjà mis en place un marché du carbone qui fonctionne bien, auquel l'Ontario s'est joint et auquel envisagent de se joindre de nouveaux États américains. Il faut reconnaître les efforts consentis par les provinces et éviter les doublons ou une centralisation en la matière.

I. SOUTENIR L'INVESTISSEMENT PRIVÉ ET L'INNOVATION

A. Confirmer immédiatement l'investissement stratégique pour soutenir l'entreprise Bombardier

Le gouvernement du Québec a confirmé son investissement de 1 milliard de dollars US pour soutenir le programme C Series de Bombardier. Toutefois, Bombardier attend toujours la décision du gouvernement fédéral. Il s'agit d'une occasion unique pour ce dernier d'investir dans un projet d'innovation de grande envergure qui contribuera à redéfinir ce secteur à l'international.

Rappelons que Bombardier est un acteur stratégique de la grappe de l'aérospatiale du Canada, concentrée principalement dans la région métropolitaine de Montréal. Cette grappe regroupe environ 41 750 travailleurs au Québec et constitue 55 % de l'effectif canadien du secteur.

De plus, l'entreprise Bombardier se trouve aujourd'hui dans une meilleure position et commence à connaître du succès, comme en témoignent les 370 commandes pour son nouvel avion commercial, en plus de compter des transporteurs comme Swiss, Air Canada et Delta Air Lines parmi ses clients.

La Chambre demande au gouvernement fédéral de confirmer à l'automne 2016 son investissement de 1 milliard de dollars US dans le programme C Series.

B. Renforcer la recherche et l'innovation

La pérennité et le développement des entreprises passent de plus en plus par l'innovation. Les entreprises innovantes sont les plus à même de créer des activités et des emplois à haute valeur ajoutée dont toute notre économie bénéficie.

La Chambre recommande au gouvernement :

- d'accorder un financement stable et prévisible aux trois organismes subventionnaires de recherche fédéraux et à la Fondation canadienne pour l'innovation;
- de continuer d'investir dans les infrastructures de recherche de pointe;
- de réexaminer le crédit d'impôt à la R-D et d'atteindre un meilleur équilibre entre l'aide directe et indirecte afin de renforcer les retombées de ce soutien.

II. ENCOURAGER L'INTERNATIONALISATION DES ENTREPRISES

Avec la vigueur de l'économie américaine conjuguée à un huard plus faible, la hausse des exportations devrait être une des principales sources de croissance de notre économie. Il est donc essentiel de mettre en place des mesures pour faciliter l'internationalisation des entreprises.

La Chambre recommande au gouvernement :

- de ratifier dans les meilleurs délais l'Accord économique et commercial global (AECG) avec l'Union européenne ainsi que le Partenariat transpacifique. Dans le cas spécifique de l'AECG, le gouvernement doit s'assurer de maintenir un accès privilégié au marché du Royaume-Uni, le troisième partenaire commercial du Canada, après sa sortie de l'UE. Il doit également conclure des accords avec des partenaires commerciaux stratégiques tels que l'Inde;
- de doubler les sommes prévues à CanExport et de les rendre disponibles dès cette année pour que nos PME puissent en profiter rapidement;
- de travailler avec les World Trade Centers présents dans les grandes villes du Canada. Ces organismes actifs sur le terrain ont pour mandat spécifique l'accompagnement des PME sur les marchés à l'exportation, en complément direct avec les actions du gouvernement du Canada.

III. ACCÉLÉRER LA RÉALISATION D'INVESTISSEMENTS STRATÉGIQUES EN INFRASTRUCTURES

L'état des infrastructures constitue une préoccupation majeure pour la communauté d'affaires. Les problèmes les plus criants concernent les infrastructures de transport. Montréal, notamment, souffre de problèmes de congestion majeurs, dont les coûts sont estimés à 1,8 milliard de dollars¹. Ces investissements auront pour effet d'améliorer la productivité de l'économie canadienne.

La Chambre recommande au gouvernement :

- de poursuivre les initiatives pour renforcer le transport en commun et assurer une meilleure fluidité de la circulation des personnes et des marchandises. Nous demandons au gouvernement de confirmer son engagement à décaisser les 1,25 milliard de dollars nécessaires à la réalisation du Réseau électrique métropolitain (REM);
- de relancer les travaux entourant la Porte continentale et le Corridor de commerce Ontario-Québec en injectant des sommes similaires à celles qui ont été octroyées au Corridor de l'Asie-Pacifique. Le gouvernement doit préciser les sommes qu'il investira et adopter une stratégie harmonisée avec les différents ordres de gouvernement concernés;
- de financer un plan d'investissement majeur dans les technologies de l'information afin de renforcer la compétitivité et la productivité de l'économie canadienne, en particulier de ses PME créatrices d'emplois;
- de réduire le loyer des grands aéroports canadiens, dont celui de Montréal. Les loyers élevés haussent les coûts du transport aérien et nuisent à la compétitivité de nos aéroports. Une baisse des loyers permettrait à nos aéroports de réduire les frais qui sont chargés aux transporteurs aériens, puis refileés aux Canadiens, et libérerait des sommes susceptibles d'être réinvesties dans nos aéroports.

IV. AMÉLIORER LA COMPÉTITIVITÉ DU RÉGIME FISCAL CANADIEN

Une fiscalité plus efficace et efficiente permet de soutenir l'investissement privé, de renforcer la productivité et la compétitivité ainsi que d'encourager le travail et l'attraction des talents. Il s'agit d'un levier économique crucial dans le contexte actuel de croissance économique faible, de

¹ MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, 2013.

faiblesse chronique de la productivité de nos entreprises et du vieillissement accéléré de la population.

La Chambre recommande au gouvernement :

- de revoir le dosage de la fiscalité afin d'avoir un recours accru aux outils moins nocifs sur l'économie du Canada et de la région métropolitaine de Montréal. Plusieurs experts ont soulevé la pertinence d'une telle approche, et, plus récemment, cela était souligné dans le rapport de l'OCDE sur l'économie canadienne². Nous invitons le gouvernement à exercer un recours accru à la taxe de vente et aux tarifs. Nous l'exhortons également à baisser les taxes sur la masse salariale ainsi que l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, car ces mesures, dans leur forme actuelle, nuisent à l'attraction et à la rétention des talents, aux investissements et à l'établissement de sièges sociaux;
- de respecter sa promesse de réviser les dépenses fiscales et de veiller à ce que l'aide fiscale accordée soit prévisible, ciblée et adaptée aux besoins des secteurs et des entreprises. Il doit également se doter d'un mécanisme d'évaluation continue de toutes les mesures d'aide gouvernementale.

V. ÉTABLIR ET RESPECTER UN PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE

La capacité du Canada de croître et d'être prêt à affronter une nouvelle tempête économique dépend en partie de l'état de ses finances publiques. Si la communauté d'affaires a appuyé l'augmentation des dépenses en infrastructures pour renforcer l'économie, elle continue d'exiger un plan clair et crédible de retour à l'équilibre budgétaire afin de rassurer les investisseurs et les institutions financières. À cet effet, la Chambre recommande au gouvernement :

- d'établir un plan de retour à l'équilibre budgétaire en se fixant des cibles intermédiaires annuelles afin de rassurer les investisseurs et les institutions financières;
- de poursuivre la stratégie de réduction de la dette brute par rapport au PIB;
- de maintenir une réserve pour éventualités de 3 à 6 milliards de dollars;
- de maintenir l'ensemble des transferts aux provinces, de revoir les transferts au titre de la santé et de passer d'un financement par personne à un financement établi en fonction de la structure d'âge.

Conclusion

Le gouvernement du Canada doit faire en sorte d'accroître les exportations et l'investissement privé, qui constituent les leviers de croissance économique. Pour ce faire, il doit mettre en place des mesures pour stimuler l'innovation et l'exportation, accélérer les investissements en infrastructures ainsi que rendre la fiscalité plus propice au travail, à la productivité et à l'investissement.

² OCDE. 2016. *Études économiques de l'OCDE : Canada*.